



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE
de la Commune de
BEUIL
Alpes-Maritimes

Le vendredi 16 avril deux mille vingt et un, à 17 heures 30 à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Président.

Date de convocation 12.04.2021

Etaients présents : Monsieur Roland GIRAUD, Président, Madame Karel NICOLETTA, Monsieur Guy RAYBAUD, Madame Céline VITSE, Mme Lucienne DI CARLO, Monsieur Quentin CLAUDO

Absents : M. Rodolphe BIZET, Mme Karine DONADEY, Mme Sylviane BEAUSSY

Représentés : M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Quentin CLAUDO, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 13/04/2021, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Roland GIRAUD aux termes d'une procuration en date à Beuil du 13/04/2021, Mme Sylviane BEAUSSY est représentée par Mme Lucienne DI CARLO, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 13/04/2021

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Quentin CLAUDO

N°01.2021

03/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 :

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence du Président,

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'Exercice 2020,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 13 342.60 € comme suit :

R 002 : 13 342.60 €

VOTES :

Pour : 09

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An que dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le Président,

Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :




AR PREFECTURE

006-210600169-20210416-2021_01_03-DE
Regu le 22/04/2021